



CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

Conduite d'un Elevage Porcin

Niveau 4 (Niveau BAC)

ÉGALEMENT POSSIBLE EN APPRENTISSAGE

RNCP : 34677



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Certificat de Spécialisation est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés.

487
heures

EN CENTRE DE
FORMATION

12
semaines

DE STAGE EN
ENTREPRISE

100%

DE TAUX
DE RÉUSSITE

TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE

100%

(emploi ou installation
agricole)



L'élevage porcin nécessite technicité, rigueur et organisation. Ce certificat m'a permis d'acquérir les bons gestes.

Matthieu,
salarié en élevage porcin



ENSEIGNEMENTS

Une formation qui vise à répondre aux besoins du territoire et des exploitations : approche globale, suivi sanitaire, alimentation... Diagnostic d'élevage et analyse du système de production, bâtiments gestantes et maternités, post-sevrage et engraissement, entretien des infrastructures et suivi technico économique.



CONDITIONS D'ADMISSION

Être agé(e) d'au moins 18 ans. Être titulaire d'un BAC PRO CGEA, d'un BPREA, d'un BTS (ACSE ou PA). Avec ou sans expérience professionnelle. Salarié en agriculture ou dans le cadre d'une installation.

Dérogation possible : nous consulter.



DÉBOUCHÉS

Chef(fe) d'exploitation désirant créer ou reprendre un atelier porcin, responsable d'un ou plusieurs ateliers, salarié(e) d'un élevage porcin, gérant(e) pour le compte d'une coopérative ou d'un propriétaire privé.



POURSUITES D'ÉTUDES

Ce certificat permet d'entrer dans la vie active.



ATELIERS TECHNIQUES

Utilisation de l'atelier porcin de l'établissement, nombreux intervenants et professionnels extérieurs. Pôle de transformation des viandes.

CFPPA

Tel: 05 55 81 48 90
cfppa.ahun@educagri.fr



www.ahun.educagri.fr



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

